



Garde alternée et pension alimentaire

Par **Mimiwala**, le **05/02/2023** à **06:41**

Bonjour

Avec mon époux, nous sommes en instance de divorce par consentement mutuel. Nous avons 2 enfants de 14 et 11 ans. Je gagne 1600€ net et lui a son salaire dont j'ignore le montant et 2 revenus locatifs de 1500€.

Lors de notre séparation, nous avons convenu qu'il prendrait en charge tous les frais scolaires et extra-scolaires des enfants et moi j'aurais à charge la mutuelle.

Dans ce cas figure, est-ce que je pourrais quand même faire une demande de pension alimentaire ?

Merci d'avance

Cordialement